

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Etaient présents : Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : Mme FOUREL Katia, M. PERNIN Alain, M. PEYRARD Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

37-18 DECISION MODIFICATIVE N°3

INVESTISSEMENT

Dépenses

020 (020) : Dépenses imprévues -5 405,00

21311 (21) - 116 : Hôtel de ville 4 323,00

2151 (21) - 108 : Réseaux de voirie 1 082,00

38-18 Autorisation pour signature d'un compromis de vente

Mme le maire explique au conseil que pour avancer dans le projet de réhabilitations du stade il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 6420 m2 appartenant à Mme BELLIN Corinne. Le conseil municipal après en avoir délibéré Autorise Madame le Maire à signer un compromis de vente avec Mme BELLIN Corine pour l'acquisition d'une parcelle section AB n° 200 pour une superficie de 6 420 m2, pour un montant de 6 500 € .

39-18 Tarifs salles Maison de Pays

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de location des salles de la Maison de Pays suite aux travaux de réfection des bâtiments. Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, Décide d'appliquer les tarifs suivants :

Salle Marcel MOUNIER

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 320 €
- Manifestations à la journée et repas interne(9h00 à 20h00) 200 €
- Location réception enterrement(demi-journée) 30 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 450 €

- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) 270 €

Forfait annuel pour les associations : 320 €

Salle Marcel DEVISE

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 170 €

- Manifestations à la journée et repas interne(9h00 à 20h00) 100 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 200 €

- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) 150 €

Forfait annuel pour les associations : 200 €

Salle Annexe

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 170 €

- Manifestations à la journée et repas interne(9h00 à 20h00) 100 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 200 €

- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) 150 €

Forfait annuel pour les associations : 200 €

Toutes les réunions professionnelles sont gratuites

[40-18 Demande du Conseil municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune](#)

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ; Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ; Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ; Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ; Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +45% ; Considérant que le prix du gazoil affichait 0,999 € le litre au printemps 2016, et que celui-ci affiche aujourd'hui 1,459 € le litre ; Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ; Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur ou pour se chauffer ; Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte pour les habitants d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient

directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ; Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gasoil par semaine, le surcoût annuel s'élève à : 45 litres x 0,45 € (augmentation) x 52 semaines soit 1053 €, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le conseil municipal

- demande au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel; ☒ s'oppose à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires pour les habitants de la commune comme les « péages urbains » ; ☒ demande au Conseil Départemental et au Conseil Régional de déployer des solutions de déplacement collectif ; ☒ demande à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;